Service volontaire européen pour les jeunes: programme d'action communautaire 1998-2002

1996/0318(COD) - 15/07/1998 - Texte adopté du Parlement, 3ème lecture

En adoptant le rapport de Mme Nicole FONTAINE (PPE, F) sur le Service volontaire européen, le Parlement européen a approuvé le projet commun, bien qu'à ses yeux le texte soit insatisfaisant. En effet, le Parlement estime que l'enveloppe financière de ce programme est de très loin insuffisante pour parvenir à réaliser l'ensemble des actions prévues. Toutefois, le Parlement européen ne pouvant décevoir l'attente des jeunes, destinataires de ce programme, accepte, faute de voir l'ensemble du programme remis en cause, l'enveloppe budgétaire de 47,5 millions d'écus prévus pour 1998-1999. Le Parlement souhaite que le succès du programme fasse, comme cela a déjà été le cas pour d'autres initiatives, éclater le corset budgétaire dans lequel le Conseil a enfermé le Service volontaire européen pour les jeunes.